

SEANCE DU 17 AOUT 2018

L'an Deux Mille Dix Huit , le 17 juillet , à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAC dûment convoqué le 8 août 2018 , s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CRUZEL Martine, Maire.

PRESENTS: Mme CRUZEL Martine ,M. LAGARDE Dominique, M. GATINEL Didier, Mme GUARATO Isabelle, Mme LE DUGOU Vonnyck, M. ROCHER Dominique, Mme MASIN Claudie, M. BIBENS Sylvain, Mme FORESTIER Nathalie, Mme CHASSAGNE Annie, M. VERBRUGGHE Manuel

ABSENTS EXCUSES: M. MESSAHEL Maurice, Mme BELLET Karine

PROCURATION: de M. MESSAHEL à Mme CRUZEL

Madame FORESTIER Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 13 avril 2018 à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant les travaux d'aménagement de l'allée du cimetière. Le conseil municipal donne son accord.

ORDRE DU JOUR

1.1 BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice

Décision modificative N°1 (Fonctionnement) suite à régularisation pour trésorerie

<i>DEPENSES : CREDITS A OUVRIR</i>			
CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 €

<i>RECETTES : CREDITS A REDUIRE</i>			
CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
77	7788	Produits des cessions d'immobilisations	1 €

<i>RECETTES : CREDITS A OUVRIE</i>			
CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
77	775	Produits exceptionnels	2 €

Décision modificative N°2 (Investissement) suite à régularisation (lettre de la S/Préfecture)

<i>DEPENSES : CREDITS A OUVRIR</i>			
CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
040	13938	Autres(subventions investissement transférées au compte de résultat)	1183.59 €

Décision modificative N°3(Investissement) à régularisation (lettre de la S/Préfecture)

<i>DEPENSES : CREDITS A REDUIRE</i>			
CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
020		Dépenses imprévues	2 367.18€

<i>RECETTES: CREDITS A REDUIRE</i>			
CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
040	13938		1 183.59 €

Décision modificative N°3 (fonctionnement) à régularisation (lettre de la S/Préfecture)

<i>DEPENSES : CREDITS A OUVRIR</i>			
CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	18.75€
65	6542	Perte sur créances éteintes	10 166€

<i>DEPENSES : CREDITS A REDUIRE</i>			
CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
022		Dépenses imprévues	10184.75€

1.2 BUDGET : ADMISSION EN NON VALEURS DE CREANCES

Suite à l'impossibilité de Monsieur le Trésorier de recouvrer 2 créances, Madame Le Maire propose d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable pour un montant de 18.75€ et une créance éteinte pour un total de 10 166€.

La première créance concerne Madame Authier Arlette pour un montant de 18.75€. Le reste à réaliser est maintenant inférieur au seuil de poursuite.

La deuxième créance concerne le tractopelle vendu aux Etablissements Lacampagne pour un montant de 10166€. Le compte a été clôturé suite à insuffisance d'actif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant que les demandes d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil ont uniquement pour but de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide : d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus ;

Autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2 - APPROBATION DE DUREES D'AMORTISSEMENT

Comme indiqué dans la délibération n° 2016/12 du 8 avril 2016, les immobilisations dont les sommes sont supérieures à 1000€, le conseil municipal délibérera au cas par cas.

En 2017, il a été imputé au compte :

- 2041582 des travaux concernant le foyer 258 de Lagrange pour un montant de 1090€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à :

1 an la durée d'amortissement des travaux d'un montant de 1 090€ pour le foyer d'éclairage public N°258 de Lagrange.

3 - AMENAGEMENT DE L'ALLEE PRINCIPALE DU CIMETIERE

Après 3 devis, Mme le maire propose de retenir l'Entreprise Pasquon pour le cheminement accessible partant de l'entrée et allant jusqu'au monument aux morts. Il n'est pas le moins disant mais les autres candidats étaient soit plus chers, soit devaient redonner confiance à la commune après une prestation peu satisfaisante l'an passée. Approuvé à l'unanimité. M. Bibens ne participe pas au vote étant employé de cette entreprise.

4 - QUESTIONS DIVERSES

- Maison Clémenceau (ancienne boulangerie Moingt) : c'est normalement la CDC qui a droit de préemption. Mais pour ce bâtiment la CDC rétrocédera ce droit à la commune. Le prix est de 83 000 euros. Les frais d'agence font partie intégrante du prix. Pour le moment la destination de ce bâtiment est imprécise. L'incendie des WC publics et des boxes servant aux associations obligera la commune à la définir assez vite.
- Madame Le Maire a une réunion le 3 septembre à la CDC du Grand Saint-Emilionnais. Suite à l'entretien qu'elle a eu avec l'architecte du CAUE et à la nécessité de concevoir l'organisation du bourg dans sa globalité, elle va faire appel à la CDC pour une aide à la logistique et au financement de l'étude.
- Collège : 4 cabinets d'architectes sont encore en course pour la dernière sélection. Le parking, cours de Verdun devra peut-être être sacrifié et il n'y aura sûrement pas de restitution de terrain comme cela avait été dit au début. Madame Le Maire reçoit bientôt Madame Faure Justine, attachée de Monsieur Marois qui l'aidera au montage de demandes de subventions pour le déplacement de la VC 20.
- Boulangerie : l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine va proposer à son prochain conseil d'administration une enveloppe pour l'achat du bâtiment nécessaire à l'installation du boulanger.

Pour info :

Nous avons reçu une notification d'aide financière du SDEEG de 20% pour les travaux de renouvellement de foyers vétustes et des commandes E.P. ainsi que l'éclairage public du lotissement Le Clos Turbet.

Le président de la CDC M. Lauret cherche un terrain pour construire le siège de la CDC. Proposition de la mairie : dernier terrain à côté des kinésithérapeutes au pôle médical.

La mairie avait manifesté son intérêt pour deux parcelles de bois à Rouzeau. Mais elles sont séparées par une autre parcelle dont le propriétaire conditionne la vente. A suivre...

TOUR DE TABLE

Noël à Lussac : il faut trouver une idée originale pour remplacer l'arrivée du Père Noël en hélicoptère. M. Verbrugge propose de le faire avec un camion de pompiers.

M. Gatinel informe qu'après l'incendie qui a entièrement détruit les toilettes publiques, le local poubelles et une partie des boxes des associations, il faut un diagnostic amiante avant l'évacuation des déchets. Un devis a été demandé. Après cette phase, la commune devra faire faire une évaluation pour une reconstruction à l'identique. Mais cette reconstruction n'est pas à l'ordre du jour. Il faut savoir que l'assurance nous remboursera avec 15% de vétusté si reconstruction et 35% si pas de reconstruction.

Chaque association a déposé plainte et les experts vont passer. Les gendarmes ne donnent aucune information sur l'enquête.

Aire de camping-cars : début des travaux après le 15 septembre.

Commission bâtiments :

- Travaux faits : volets roulants à l'école primaire, fenêtres vestiaires stade, mur du cimetière, réfection du court de tennis n°2, pose du grillage autour du stade et des jeux à l'aire de loisirs.
- En cours : porte métallique du garage Jeansonnet. L'entreprise retenue ayant dépassé très largement le délai d'exécution, et nous allons annuler le devis.
- En attente : mise aux norme électrique de la salle sportive.
- Travaux à réaliser : peinture porte salle des mariages et du cimetière : les devis ont été approuvés. Les cabanons en bois de l'aire de loisirs vont être traités par les employés communaux.
- D'après l'expert, l'humidité persistante dans les appartements de la rue Alsace Lorraine provient du mur en pierre. La pose de plinthes en pvc et des travaux de peinture ont été approuvés.
- Les travaux de protection de la pompe de relevage et les trottoirs à la salle sportive ont été faits
- Les travaux de peinture du portail du logement rue Fenelon a été approuvé par la commission si celui-ci n'est pas trop dégradé.
- Pour l'école : plusieurs devis vont être demandés : sol de la garderie, mur en pierre de la maternelle qui est en très mauvais état, et les huisseries de la cantine dont il faut voir s'il faut les réparer ou les changer. Si réparation, il faudra envisager une mise en peinture. Ce sera pour le budget 2019.
- Etude à la cantine : l'aménagement d'un local pour les poubelles ou installation d'un portail et aménagement de l'avant toit au niveau du préau pour l'agrandir. Ces projets ne présentent pas un caractère d'urgence, précise le Maire.
- M. Lagarde nous signale que les fauchages ont été effectués. Les élagages sur certains tronçons de route ont été effectués par une entreprise privée et les factures seront envoyées aux personnes concernées.
- Dépenses imprévues : le curage nécessaire de certains fossés.

Compte-rendu des décisions prises par Madame Le Maire dans le cadre des délégations

Madame Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame Le Maire par délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2014,

Le conseil municipal prend note de la décision suivante prise :

- 4° - Décision concernant la passation de marchés : marché concernant l'entretien de la voirie avec E.T.R.

Séance levée à 20h20